



Taxes foncières agricoles

Avez-vous bien rempli votre formulaire de demande de paiement conjointe?

En tant que personne responsable de l'exploitation agricole, vous devez **OBLIGATOIREMENT** signer le formulaire pour qu'un crédit s'applique aux unités de la section 2.

La section 3 ne concerne que la personne dont le nom figure au rôle d'évaluation ou le propriétaire des unités.

Inscrire le nom tel qu'il apparaît sur le compte de taxes municipales à la première et à la deuxième ligne pour l'année 2006.

Si le propriétaire est une personne, il doit inscrire son numéro d'assurance sociale (NAS). Dans le cas d'une entreprise qui n'est pas une exploitation agricole enregistrée, elle doit inscrire son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et, s'il s'agit d'une exploitation agricole enregistrée, celle-ci doit inscrire son numéro d'identification ministériel (NIM). Prenez note cependant que ce NIM doit être différent de celui qui est inscrit à la section du locataire. S'il est identique, veuillez plutôt inscrire le NAS de la personne responsable de l'entreprise. Voir l'exemple ci-dessous.

Pour adhérer au programme, il est **OBLIGATOIRE** que la personne dont le nom figure au rôle d'évaluation ou sur le compte de taxes municipales signe le formulaire.

Est **FACULTATIVE** la signature de la personne dont le nom figure au rôle d'évaluation pour le transfert au locataire de l'information sur le crédit appliqué à l'unité en question.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT CONJOINTE PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES 2007

SECTION 1 - LOCATAIRE

IDENTIFICATION

Je demande qu'un crédit de taxes foncières agricoles s'applique aux unités d'évaluation figurant à la section suivante.

Signature du locataire

Date (JJ/MM/AAAA)

Numéro d'identification ministériel (NIM):

SECTION 2 - UNITÉS D'ÉVALUATION ENREGISTRÉES EN LOCATION

Voir la section 5 intitulée « Comment remplir la demande » au verso

#	Numéro de matricule de l'unité d'évaluation	Date de fin de bail		Bail renouvelable	
		ACTUELLE	MODIFICATION	ACTUEL	MODIFICATION
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

SECTION 3 - PROPRIÉTAIRE

IDENTIFICATION (en lettres majuscules)

Nom

Municipalité

Code postal

NAS, NEQ ou NIM*

Téléphone

MODALITÉS DU PROGRAMME

Le propriétaire des unités d'évaluation louées à une exploitation agricole admissible au crédit de taxes s'engage :

- à recevoir tout crédit ou paiement applicable au compte de taxes municipales des unités d'évaluation visées;
- à recevoir tout ajustement, positif ou négatif, sur le montant du crédit de l'année courante et appliqué au compte de l'année suivante;
- à retourner au MAPAQ, le cas échéant, les sommes versées en trop sur réception d'un avis du ministère à ce sujet.

ADHÉSION AU PROGRAMME

J'ai lu et j'accepte les modalités du programme de crédit de taxes. Je déclare que les renseignements inscrits sur cette feuille sont véridiques.

Signature du propriétaire

Date (JJ/MM/AAAA)

CONSENTEMENT AU TRANSFERT D'INFORMATION

J'autorise le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à transmettre au locataire mentionné ci-dessus les renseignements sur les crédits et les paiements sur les unités d'évaluations inscrits à la section précédente.

Signature du propriétaire

Date (JJ/MM/AAAA)

EXEMPLE (section 3) :

- Dans le cas d'une ENTREPRISE, vous devez inscrire obligatoirement votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ).
 - Ferme ABC SENC
 - Ferme ABC inc.
 - Ferme ABC Itée
 - Ferme ABC enr.
- Dans le cas d'UN ou de PLUSIEURS individus, vous devez inscrire obligatoirement votre numéro d'assurance sociale (NAS).
 - M. Pierre Untel
 - M. Pierre Untel et M^{me} Pierrette Unetelle (un seul NAS suffit)
- Pour inscrire un numéro d'identification ministériel ce NIM doit être actif.

Il ne vous reste que 43 jours...

pour nous faire parvenir votre demande de remboursement de taxes foncières agricoles pour les années 2006 et 2007 d'ici au 30 novembre 2006.

Prenez note qu'après le 30 novembre 2006, votre droit au remboursement pour l'année 2006 sera éteint.

Pour de plus amples renseignements:
1 866 822-2140

Le saviez-vous ?

Salmonellose: il faut se méfier de son aquarium

Plusieurs indices portent à croire que les poissons d'aquarium peuvent être porteurs de salmonellose. Le problème était déjà connu pour les reptiles. En effet, il est reconnu qu'aux États-Unis jusqu'à 85 % des tortues, 92 % des serpents et 77 % des lézards sont porteurs de la salmonellose. Il faut donc se laver les mains soigneusement après avoir manipulé ces animaux ou nettoyé l'espace qu'ils habitent. Il faut également s'abstenir de laisser les reptiles en liberté dans la maison pour éviter qu'ils ne contaminent toutes les pièces. De même, il faut prendre garde que les personnes à risque (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes souffrant d'une maladie chronique) ne soient pas en contact avec les reptiles. Enfin, on ne doit jamais siphonner l'eau avec la bouche pour amorcer le siphon de nettoyage de l'eau d'un aquarium!

Sources: MAPAQ et Institut national de santé animale.

L'ITA doublement actif en matière de perfectionnement de la main-d'œuvre

L'ITA est un des établissements d'enseignement les plus actifs en ce qui concerne la formation continue dans le domaine bioalimentaire québécois. Un total de 286 activités de perfectionnement ont eu lieu au cours de la dernière année aux campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Bien que les activités se déroulent généralement sur l'un ou l'autre des campus, bon nombre d'entre elles ont été organisées dans différentes régions du Québec et même à l'extérieur du Québec.

Bilan 2005-2006

Les formations, données à 286 groupes, totalisent 8 556 heures de cours. Elles ont intéressé 4 202 personnes qui travaillent dans les secteurs agricole, alimentaire, chevalin et horticole et qui exercent différents métiers et professions: producteurs agricoles, employés d'entreprises alimentaires,

conseillers, inspecteurs, technologues, entraîneurs, horticulteurs, etc.

Accompagnement du milieu

Outre les activités de formation, l'équipe de la formation continue s'est vu confier plusieurs mandats à l'appui des politiques ministérielles et relativement à l'accompagnement du milieu dans son développement. Pour atteindre la clientèle potentielle dans l'ensemble du territoire québécois, l'ITA a exploré, avec cette équipe, de nouveaux moyens d'enseignement et de communication. L'ITA a également établi des partenariats avec diverses entreprises et différents organismes. À ce chapitre, les activités menées au cours de la dernière année concernaient en particulier les secteurs alimentaire, horticole et golf, agricole, chevalin de même que la gestion des ressources humaines.

On peut consulter le site Internet www.ita.qc.ca pour obtenir de plus amples enseignements sur les activités et les services qui sont offerts sur les campus comme en dehors de ceux-ci.

Denis Pelletier
Conseiller en formation
ITA, campus de La Pocatière
Tél.: 418 856-1110, poste 255

Richard Samson
Conseiller en formation
ITA, campus de Saint-Hyacinthe
Tél.: 450 778-6504, poste 267